



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LECTURES
LA REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

D O S S I E R

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2013

Colloque organisé par la Bibliothèque centrale pour la
Région de Bruxelles-Capitale, le mardi 20 novembre 2012,
à l'Hôtel de Ville de Bruxelles – Salle de la Milice

LES
BIBLIOTHÈQUES
ET LA CULTURE

182



∴ Sommaire



1. Discours d'accueil	19
de Martine GARSOU, directrice générale adjointe du Service général des Lettres et du Livre, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles	
2. Discours d'introduction	21
de Faouzia HARICHE, échevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles	
3. Les valeurs incarnées par les bibliothèques : une culture pour notre temps ?	23
par Dominique AROT, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (France)	
4. La place des bibliothèques publiques dans la sphère culturelle : une fausse évidence	26
par Yves ALIX, inspecteur à l'Inspection générale des bibliothèques (France)	
5. Le bibliothécaire et la culture : quelles compétences à l'œuvre ?	36
par Bertrand CALENGE, directeur des études, École nationale supérieure des Sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB – France)	
6. Culture et bibliothèques : non à la ligne claire ! À propos des rapports entre culture et bibliothèques publiques	40
par Dominique LAHARY, directeur adjoint de la Bibliothèque départementale du Val-D'Oise (France)	
7. Table ronde sur le rôle culturel des bibliothèques publiques,	46
menée par Jacques De DECKER, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique, compte rendu par Florence RICHTER, rédactrice en chef de <i>Lectures</i> et Chantal STANESCU, directrice-adjointe – Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale	

•• 1. Discours d'accueil

*de Martine GARSOU, 
directrice générale adjointe
du Service général des Lettres et du Livre,
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Pour fêter ses 10 ans d'existence, la Bibliothèque centrale de la Région Bruxelles-Capitale a choisi un thème de colloque qui nous interroge et qui est au cœur de nos préoccupations en tant que responsables de politiques culturelles.

À la lecture de ce thème, plusieurs questions viennent à l'esprit :

- Comment se positionne la bibliothèque dans nos politiques culturelles ?
- Comment analyser ce lien bibliothèque-culture ?
- En quoi la bibliothèque est-elle un acteur culturel ?

D'emblée de jeu, il faut rappeler que la bibliothèque est un acteur incontournable de nos politiques culturelles. Je me plais à le souligner, mais en Fédération Wallonie-Bruxelles, la bibliothèque reste le lieu culturel non marchand le plus fréquenté. 800 000 personnes se rendent chaque année à la bibliothèque.

Le rôle essentiel des bibliothèques est de donner accès à tous à la lecture et par conséquent à la connaissance, et donc à la culture au sens large. On voit bien dès lors qu'il s'agit là d'un axe fondamental de toute politique culturelle.

On sait que deux logiques d'action sous-tendent la politique culturelle, celle de la démocratisation de la culture qui vise à rendre accessible à tous la culture dite légitime, ce que l'on peut synthétiser par la formule « la culture pour tous » et celle de la démocratie culturelle qui vise à prendre en compte la diversité culturelle et l'expression créative de tous en renforçant la participation citoyenne soit « la culture par tous », « les cultures de tous ».

Le décret de la lecture publique de 2009 prend en compte ces deux dimensions, mais renforce fortement l'axe « démocratie culturelle » des politiques culturelles. L'article 1^{er} du décret qui définit son objet, insiste sur l'importance de permettre l'accès au savoir et à la culture par la lecture pour le plus grand nombre grâce à la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles. La mission des bibliothèques est claire : il s'agit de développer et de favoriser non seulement des actions de médiation entre ces ressources et la population mais aussi le développement sous toutes ses formes possibles, de rencontres, d'échanges visant l'intégration des pratiques individuelles dans des pratiques collectives qui permettent tant la détente et le plaisir que la communication et favorisent la créativité et la participation à la vie culturelle. Le rappel à la démarche d'éducation permanente pour les opérateurs est également précisé : les opérateurs s'inscrivent dans une perspective d'éducation permanente, de citoyenneté de formation continuée, d'information et d'épanouissement.

De ces définitions, je souhaite mettre en évidence plusieurs éléments.

La médiation tout d'abord. On le sait, depuis de nombreuses années, les bibliothèques ont développé une politique d'animation pour favoriser la diffusion et l'appropriation du contenu des documents. Il s'agissait d'accompagner l'offre des bibliothèques en sollicitant l'intérêt du public de diverses manières : organisation d'expositions, animations littéraires...

On parle alors de l'action culturelle en bibliothèque et ces actions de médiation sont essentielles. Elles ont connu une croissance exponentielle ces dernières années en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La participation citoyenne, ensuite.

Les bibliothèques ne sont pas le lieu de repli sur soi, mais au contraire des lieux d'échanges, de rencontres, des lieux où l'on peut partager la lecture de manière moins prescrite, des lieux où l'usager peut aussi produire des textes, s'approprier l'écrit. Il s'agit ici de reconnaître la diversité des cultures, de donner à tous la capacité de s'exprimer.

Les bibliothèques sont des lieux d'apprentissage de la démocratie. Il s'agit non seulement de donner accès à la lecture mais aussi de susciter la création et la production par les citoyens, notamment à travers la mise en place d'ateliers d'écriture. Au niveau du quartier, la bibliothèque est un lieu culturel de proximité, un espace de rencontre, de débat, de pluralisme des idées et des cultures.

Le nouveau décret insiste sur le rôle central des bibliothèques dans le développement des pratiques de lecture, et par conséquent de la nécessité de toucher les exclus de la lecture, de diminuer les inégalités face à la lecture, et de renforcer dès lors la participation citoyenne. La bibliothèque se situe aussi du côté de l'éducation permanente car elle permet l'appropriation des instruments de la citoyenneté par l'accès à la lecture.

Enfin le décret inscrit les bibliothèques dans une logique de collaboration, de partenariat avec d'autres institutions ou organismes, en

particulier des organismes culturels tels que les centres culturels, les maisons de jeunes, les associations d'éducation permanente... L'approche transversale s'avère ainsi indispensable. Il importe de ne pas rester replié sur son secteur, mais au contraire d'interagir avec les autres secteurs culturels. De nombreux projets menés en bibliothèques vont dans ce sens.

En guise de conclusion, je voudrais soulever trois questions qui s'inscrivent me semble-t-il dans la réflexion d'aujourd'hui :

- Comment la bibliothèque peut-elle amener l'usager à la culture par des voies variées, et novatrices, présenter des projets qui font sens pour le lecteur ?
- Comment construire un projet culturel qui intègre les individus à la société et qui renforce la cohésion sociale, tout en prenant en compte la diversité des expressions ?
- Comment les bibliothèques peuvent-elles permettre aux individus d'accéder à une culture suffisamment universelle, qui facilite justement cette intégration en ne se centrant pas seulement sur la culture d'élite ?

Autant de questions qui montrent que le colloque d'aujourd'hui ouvre un espace de réflexion utile quant au rôle essentiel de la bibliothèque dans nos politiques culturelles.

Je vous souhaite des travaux fructueux. ●



© Etienne Bernard

● ● 2. Discours d'introduction

de **Faouzia HARICHE**,
*échevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse
 et de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles*

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui dans notre magnifique Hôtel de Ville et de marquer l'ouverture du colloque « Les bibliothèques et la culture » organisé par la Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce colloque est l'occasion pour moi de retracer brièvement les réalisations importantes de cette bibliothèque inaugurée voici 10 ans.

Ces dix années d'existence ont été consacrées à l'amélioration de la qualité du service offert par nos bibliothèques à la population.

La Bibliothèque centrale a particulièrement veillé à apporter une cohérence au réseau régional de lecture publique, à assurer la coordination des pratiques de lecture et à développer des outils communs de gestion, de communication, d'accès et d'animation.

Ainsi, la plupart des bibliothèques bruxelloises ont été dotées d'un outil numérique remarquable : le Catalogue collectif bruxellois informatisé qui regroupe les collections de 45 bibliothèques et de 14 (et bientôt 15) communes bruxelloises, soit près de 840 000 notices pour plus d' 1 845 000 documents.

Une carte de lecteur unique a également été créée pour tous les usagers de nos bibliothèques et a contribué à faciliter l'accès à nos structures en permettant de se rendre dans les bibliothèques de son choix sans devoir multiplier les cartes d'accès.

Favoriser l'accès de toutes et tous à la lecture, porte d'entrée du grand domaine de la culture, est l'un des objectifs majeurs de toutes nos bibliothèques qui multiplient les programmes d'ouverture, d'apprentissage, de formations et s'attachent à développer des partenariats privilégiés avec les structures en contact direct avec un public défavorisé telles que *Jeunesse à Bruxelles* ou *Lire et Écrire*.

Cette promotion de la lecture se traduit également par des collaborations étroites avec les établissements scolaires de la ville et les structures de jeunesse. Le *Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles*, organise ainsi des actions d'une importance prépondérante pour la promotion de lecture dès le plus jeune âge à travers, notamment des actions comme la *Semaine Paul Hurtmans du Livre de Jeunesse* et *Lire dans les Parcs*.

À l'heure de notre société résolument numérique et informatisée, les bibliothèques ont un rôle prépondérant en matière d'égalité des chances et d'émancipation. Ainsi, l'accès pour tous aux Espaces Publics Numériques a été durant ces 10 années une priorité afin de lutter contre la fracture numérique qui touche en particulier les personnes âgées et/ou précarisées.

La Bibliothèque centrale en étroite collaboration avec la Bibliothèque locale des Riches Claires a également multiplié les activités qui permettent un rayonnement optimal des bibliothèques à Bruxelles tant dans le domaine littéraire que dans ceux de la gastronomie avec la création d'une bibliothèque gourmande, de l'histoire, des sciences, de la musique ou encore de la philosophie. Ce vaste programme de manifestations culturelles permet à tout Bruxellois qui le souhaite de rencontrer des personnalités particulièrement intéressantes et parmi les plus connues : Hubert Nyssen et Jacqueline Harpman récemment disparus, Françoise Mallet-Joris, Pierre Mertens, Farouk Mardam Bey, Jacques Sojcher et, tout récemment, Michel Onfray...

Dans une ville aussi cosmopolite que Bruxelles, il nous a également semblé important que des livres en langues étrangères puissent circuler à la fois pour les publics dont la langue maternelle n'est pas le français mais aussi pour les publics francophones soucieux de découvrir

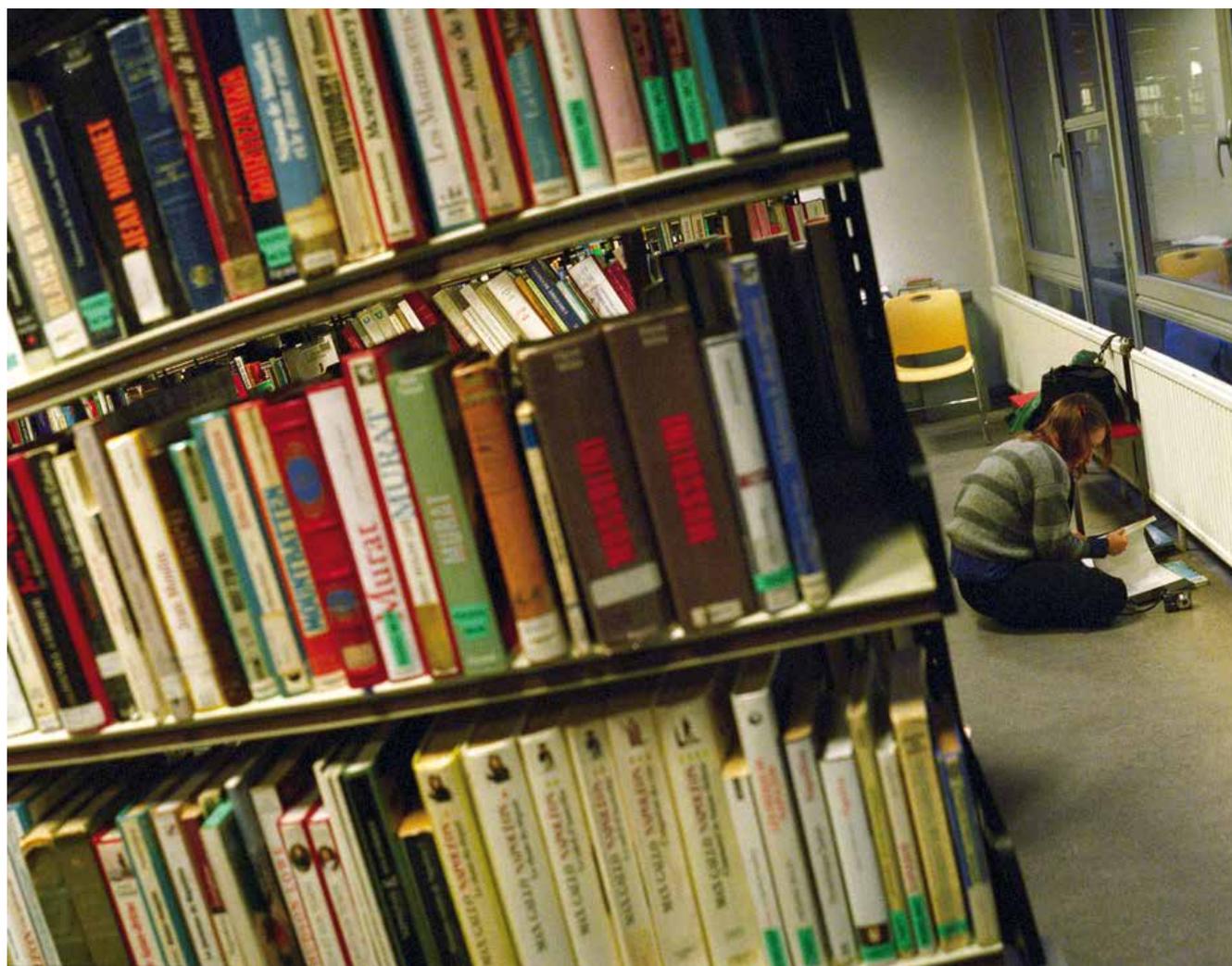
d'autres langues et cultures. C'est pourquoi la Bibliothèque centrale met à disposition des bibliothèques et du public, une collection littéraire internationale et organise en étroite collaboration avec le Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles, Europalia ou le *Festival du Cinéma méditerranéen*, de nombreuses manifestations, conférences et rencontres littéraires.

Enfin, parce qu'un accueil de qualité nécessite un personnel correctement formé aux évolutions nombreuses de notre société, la Bibliothèque centrale propose également une bibliothèque professionnelle constituée d'ouvrages sur le métier de bibliothécaire et/ou de documentaliste ainsi que des revues professionnelles qui assurent une mise à jour permanente des connaissances sur l'évolution des métiers du livre ou en relation avec la lecture.

Elle a également multiplié, durant ces 10 années, les formations professionnelles, conférences et colloques qui, comme celui d'aujourd'hui, assurent une réflexion permanente sur l'évolution du métier de bibliothécaire et les grands changements induits par l'informatique, l'internet et les e-books.

Je tiens pour conclure à remercier l'ensemble du personnel de notre réseau de lecture publique sans lequel toutes ces réalisations et toutes celles que je n'ai pas eu le temps de citer n'auraient pas pu se concrétiser. En termes d'émancipation, d'éducation, d'instruction, d'ouverture, notre mission est d'une importance cruciale et il n'y a que grâce à la collaboration de tous et à l'investissement de chacun que nous pourrons la relever.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite de passer un agréable moment de réflexion et de découverte. ●



© Etienne Bernard

● ● 3. Les valeurs incarnées par les bibliothèques : une culture pour notre temps ?

par **Dominique AROT**,
doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (France)

La culture se laisse malaisément définir. Interroger les rapports que les bibliothèques entretiennent avec elle, comme se le propose cette journée, n'en est que plus difficile. Pour la commodité de cette libre réflexion, nourrie de mon expérience de bibliothécaire et de lecteur, j'écarterai d'emblée deux acceptions du terme qui me paraissent trop restrictives et qui, ainsi, borneraient trop vite mon propos :

- la culture telle que l'entendent, par exemple, les ethnologues, comme l'ensemble des comportements, des traditions, des croyances d'une communauté ;
- la culture, ou plutôt dans le jargon administratif, « les affaires culturelles », comme le point d'insertion des bibliothèques dans les organigrammes des services de l'État ou des collectivités.

Ayant laissé de côté ces approches que d'autres orateurs, je le sais, envisageront aujourd'hui, je m'efforcerai plutôt de réfléchir devant vous aux valeurs que tentent d'incarner les bibliothèques et d'esquisser par ce détour une définition de la culture.

Les bibliothèques et leur rapport au temps

Dans un monde menacé tout à la fois par l'amnésie immédiate et par l'hypermnésie, les bibliothèques entretiennent un rapport singulier avec le temps. La fonction patrimoniale des bibliothèques est encore celle qui s'impose dans l'imaginaire collectif. Il est révélateur qu'en France les « bibliothécaires dirigeants » portent le titre de « conservateurs ». Mais cette mémoire de l'écrit et de l'imprimé,

indispensable, magnifiée et largement diffusée par le numérique, s'insère dans un projet mémoriel plus large.

Souvenir d'une exposition consacrée à l'écrivain algérien Mohammed Dib par une des bibliothèques de quartier à Lille : au moment de préparer une brève intervention pour l'inauguration de cette exposition, je me souviens d'avoir trouvé avec émotion en quelques minutes sur les rayons de la Médiathèque Jean-Lévy, la totalité des textes publiés en France par Dib. C'est bien sûr la singularité des bibliothèques par rapport aux librairies.

Les bibliothèques sont moins saisies par la fièvre de l'urgence et de la nouveauté tout en entretenant un rapport étroit avec l'actualité. Elles sont en effet tout à la fois capables de restituer vite une information, une idée, une œuvre tout en leur donnant leur profondeur historique. Elles cultivent aussi la lenteur, la complexité, elles traduisent l'épaisseur des choses, mais dans le même temps leur site web nous fait citoyens du monde et acteurs de l'instant.

Lieux de différence et d'altérité

Les bibliothèques, telles qu'elles sont construites ou rénovées aujourd'hui, tentent de proposer à leurs publics un éventail très ouvert de supports, de pratiques et de postures. Existe-t-il un service public, un lieu public, qui accueille aussi aisément chaque personne sans rien imposer, sans rien exiger ? La bibliothèque ne préjuge pas de l'âge, de l'appartenance sociale. On peut y pénétrer sans savoir lire, sans connaître la langue. On peut entrer là sans désir ou porteur de demandes très précises. On peut être pressé et on peut prendre son temps.

On peut lire debout ou prendre ses aises dans un sofa.

Il existe des bibliothécaires qui connaissent la langue des signes, d'autres qui accueillent chaque jour des usagers aveugles et malvoyants. On y lit des histoires aux très jeunes enfants. On y lit à voix haute des textes pour des groupes de seniors.

Les jeunes lecteurs apprennent quelques règles simples pour mieux vivre ensemble. Les lecteurs n'hésitent pas à changer d'identité en cours de séjour : deux heures de travail pour les examens, puis cap sur la discothèque et détour par le coin café.

Lieux de lien et de communauté

La formule est du philosophe Robert Damien, la bibliothèque est « le lieu des liens » : liens et échos entre les documents qui sont proposés, liens entre celles et ceux qui la fréquentent et en ont l'usage. Dans notre société, traversée par tant de clivages, de fractures, d'exclusions, la bibliothèque est, comme on l'a vu à l'instant, un lieu ouvert à tous, qui rend possible la rencontre des générations, des classes sociales et des pratiques. Institution « plastique », la bibliothèque est propre à accueillir manifestations et activités imaginées avec les associations et les institutions locales. Les politiques nous parlent souvent de la nécessité de recréer le lien social. Ont-ils tous perçu le rôle exceptionnel que peut jouer dans ce domaine la bibliothèque publique ?

Lieux de résistance paisible

La qualité de l'architecture de très nombreuses bibliothèques tranche bien souvent avec le quotidien de l'environnement urbain. On pourrait dire que dès sa construction la bibliothèque entre en résistance. Les collections elles-mêmes des bibliothèques par leur diversité, par leur qualité, offrent un éventail d'œuvres et de documents qui, tout en se faisant l'écho du monde, tentent d'en traduire la complexité. Des idées, des esthétiques, des engagements se répondent. À chacun de construire sa vérité.

On le sait, les bibliothèques sont lieux de dé-

bats, de rencontres. Le pluralisme est constitutif de la déontologie des bibliothécaires.

Lieux de silence

Vous avez sans doute tous en mémoire ces quelques vignettes extraites de la bande dessinée *Carmen Cru* : Carmen arrive pour la première fois dans une bibliothèque et, surprise par le silence qui y règne, elle s'exclame à haute voix : « On vient d'enterrer quelqu'un ? »

De fait, plutôt que de lieu de silence, il me semble qu'il serait préférable de parler, s'agissant des bibliothèques, d'espaces de sérénité. Chaque zone d'un bâtiment génère ses usages, de la conversation joyeuse des espaces de travail collectif au silence absolu des lieux de lecture et d'étude. Silence habité par la lumière d'une architecture, silence édifié collectivement par les usagers, silence de l'écoute mutuelle et de la découverte. À rebours du bruit des villes et de la musique de fond généralisée.

Lieux de construction de soi

L'ethnologue Michèle Petit, que les bibliothécaires bruxellois connaissent, a magnifiquement démontré dans ses travaux comment, par le détour du livre, de l'étude, du retrait, des adolescents des banlieues et des quartiers s'inventaient librement une identité, construisaient leur personnalité et leur avenir à l'écart des chemins tout tracés et socialement prédéterminés.

C'est à la bibliothèque que beaucoup d'enfants, de jeunes font cette première expérience radicale de la lecture, de la lecture comme retrait du monde et comme immersion dans son propre univers intérieur, comme d'une blessure heureuse dont on ne guérit pas. Les bibliothèques sont, il faut le rappeler, un lieu privilégié de formation et de recherche. Elles accueillent avec bienveillance ce groupe d'enfants ou d'étudiants qui fait ses devoirs ou termine un exposé collectif. Les bibliothécaires de la Bibliothèque nationale de France se souviennent avec émotion des longs séjours de Michel Foucault entouré de livres en train d'écrire des essais essentiels. Construction de soi, formation, recherche, création : la biblio-

thèque rend tout cela possible. Chacun poursuit discrètement son chemin en construisant ses propres itinéraires. La bibliothèque n'impose rien.

Lieux de gratuité et de risque

Je peux emprunter ce film d'un réalisateur dont j'ignore tout. Et si j'essayais d'écouter ce chanteur presque inconnu. Et si je me mettais à lire les écrivains russes ? La bibliothèque ressemble souvent à un terrain d'aventure. Si on pouvait faire l'inventaire des découvertes qu'elle rend possibles, on dessinerait des trajectoires surprenantes. Ne mésestimons pas nos lecteurs et leur goût du risque. Rendons possibles ces rencontres. Osons des bibliothèques inventives et imprévues. Bien loin de tous les clichés poussiéreux, la bibliothèque, c'est la vie !

Lieux de l'universalité : « l'universel au coin de la rue »

Les bibliothèques constituent sans doute l'un des services publics qui irrigue le mieux les territoires urbains et ruraux. Culture, éducation, formation, loisir sont par leur intermédiaire à portée de la main de chacun. Il suffit de quelques pas, de quelques mètres à pied, en

vélo, en bus, en tram pour découvrir le monde, pour accéder à tous les savoirs, pour dépasser les limites du quotidien, pour inventer sa vie, peut-être. Oui, avec les bibliothèques, l'universel est au coin de la rue !

En rassemblant ce matin devant vous quelques-unes des valeurs que portent les bibliothèques, je ne sais si j'ai contribué au thème de cette journée. Oui, sans doute, si l'on accepte l'idée que la culture est plus attitude que contenu, oui, si nous formons le projet, avec l'école, de privilégier l'esprit critique et l'ouverture intellectuelle. Le renouveau de la démocratie et du « vivre ensemble » passe par cette liberté de l'esprit. La bibliothèque publique n'est pas étrangère à cette conquête indispensable.

Les bibliothèques, un bienfait pour la communauté

En conclusion de ces quelques réflexions trop rapides que je laisse à chacun le soin d'approfondir, je voudrais m'adresser aux responsables politiques, en ces temps de rigueur budgétaire, en leur demandant, lorsqu'ils considèrent les coûts représentés par la construction et le fonctionnement des bibliothèques, de ne pas en avoir une seule vision comptable, mais de toujours mesurer les bénéfices durables et inestimables qu'en retirera la collectivité. ●



© Etienne Bernard

● ● 4. La place des bibliothèques publiques dans la sphère culturelle : une fausse évidence

par Yves ALIX, 
inspecteur à l'Inspection générale des bibliothèques (France)

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier Madame l'échevine de l'Instruction publique et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles et les autorités de la Ville de Bruxelles qui nous accueillent, Madame Martine Garsou, directrice générale adjointe du Service général des Lettres et du Livre du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Madame Marie-Angèle Dehaye, directrice de la Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale.

L'invitation que vous me faites est un grand honneur pour moi et une grande joie professionnelle : les anniversaires de bibliothèques font partie de ceux que je préfère, je suis donc très heureux d'être parmi vous aujourd'hui.

Je vais apporter ma pierre à l'édifice de la journée en vous priant avant tout de vous souvenir que cette pierre vient de France. Je le précise d'entrée : je ne parlerai ici que de ce que je connais (un peu), à savoir la situation française. Je suppose que des transpositions à la situation de la Belgique sont possibles. Nous en aurons des illustrations, j'imagine, tout au long de la journée. Cependant, je ne connais pas assez la situation belge pour pouvoir me risquer à de telles transpositions.

Dans le miroir de la presse

À l'origine de ma réflexion, une interrogation ancienne revivifiée à la lecture d'un article du *BBF*, synthèse d'un mémoire d'élève de l'Ensisib : « Bibliothèques et bibliothécaires dans le miroir des articles du *Monde* », par Gaël Fromentin¹.

Un constat m'a frappé à cette lecture : la force de l'image architecturale et de la position des bibliothèques dans l'espace social, par rapport à la situation d'il y a dix ou vingt ans, mais leur faible visibilité politique (elles apparaissent peu dans le débat politique, c'est d'ailleurs une déploration classique des professionnels) et surtout le flou quant à ce que sont les bibliothèques elles-mêmes, aux fonctions qu'elles remplissent, aux missions qui leur sont assignées. À travers 400 articles du *Monde*, le constat est on ne peut plus clair : il n'y a aucun doute sur le positionnement culturel de la bibliothèque (ce positionnement n'est même pas interrogé) mais la bibliothèque n'apparaît jamais comme le fer de lance d'une politique culturelle et moins encore comme le symbole d'un quelconque enjeu culturel : le terme culture (dans sa définition actuelle) n'est employé nulle part dans l'article, l'adjectif « culturel » trois fois seulement, et dans des citations mentionnant les « pratiques culturelles ».

Les bibliothèques, enjeu culturel ? Que ce soit dans l'esprit de beaucoup d'hommes politiques, de la presse ou de l'opinion publique, on peut en douter. Voulez-vous une preuve supplémentaire de ce que j'avance ici bien audacieusement ? Alors que j'achevais à peine de préparer ma communication, j'ai lu, dans le même journal, *Le Monde*, édition du samedi 17 novembre, un très long article de Nathaniel Herzberg, « La gauche a-t-elle trahi la culture ? La culture, ministère amer », dans lequel le mot « bibliothèque » est écrit... une seule fois (citation). À vrai dire, cela ne m'a pas étonné outre mesure, mais ce qui me laisse songeur, en revanche, c'est l'invisibilité même des bibliothèques dans le paysage de bataille

¹ *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, t. 57, n°5.

que brosse le journaliste : il cite à l'appui de sa thèse de grands opérateurs de la culture, « les établissements publics phares », ce que notre Ministère des finances appelle couramment désormais les « agences de l'État » : Le Louvre, l'Opéra Bastille, Versailles, le Centre Pompidou, « La Villette » (la Cité des sciences et de l'industrie, aujourd'hui Universcience), sans mentionner une seule fois le premier de ces opérateurs, tant par le montant de sa subvention que par le nombre de ses agents : la Bibliothèque nationale de France !

Les bibliothèques et la culture : même si j'aborde la question sous un angle un peu particulier, il n'est pas dans mon esprit de mettre en doute le rôle capital que la bibliothèque moderne joue en matière culturelle, à la fois comme lieu d'éveil intellectuel et esthétique, d'acquisition de connaissance, de découverte de la création et des cultures, de confrontation des pensées et des opinions (vous remarquerez cependant que, déjà à ce stade, je n'arrive pas à ne lui assigner qu'une fonction culturelle, ni même à mettre celle-ci en avant). Sur ce rôle, d'autres dans la journée interviendront beaucoup mieux que moi. Mais je tenais à le préciser d'emblée pour que mon propos, qui s'appuie à la fois sur mon expérience dans un grand réseau de lecture publique et sur ma pratique (encore récente) d'inspecteur, en contact avec les élus, n'apparaisse pas comme gratuitement provocateur ou comme une pose.

Si cette fonction culturelle ne me paraît pas devoir être remise en cause, en revanche, depuis très longtemps, je suis préoccupé par l'évolution du positionnement « uniquement culturel » des bibliothèques publiques dans les politiques publiques, aussi bien du fait des élus que des professionnels, et de leur accrochage croissant à « l'action culturelle » et à elle seule. Je pense que si on fait la balance des avantages et des inconvénients de ce positionnement, les seconds l'emportent largement sur les premiers, c'est ce dont je vais essayer de vous convaincre avec quelques exemples. Je pense aussi que ce positionnement, quand il est fortement prononcé, voire exclusif, est source d'un hiatus de plus en plus important entre l'image des bibliothèques véhiculée par les décideurs et les professionnels et celle for-

mée par les utilisateurs et les non utilisateurs (les plus nombreux).

Là encore, dissipons les ambiguïtés : le public voit bien les bibliothèques d'abord comme des espaces culturels, comme l'a montré l'enquête nationale menée par le Ministère de la Culture et le Crédoc, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, en 2005. La bibliothèque est perçue comme un espace culturel par 37 % des inscrits et 38 % des non inscrits, dans une série de six questions sur l'image, c'est celle qui arrive en tête.

Mais l'assimilation logique des bibliothèques au livre et à la lecture, qui constitue encore l'essentiel de leurs collections et de leurs activités est souvent vue (par les bibliothécaires peut-être, mais plus encore par les élus) de façon schématique : bibliothèque = lecture, lecture = culture. On occulte ainsi les fonctions sociales de la lecture et celles qu'exercent le lieu même de la bibliothèque et la variété de ses ressources.

Or, commentant la même enquête de 2005, Bruno Maresca soulignait plusieurs faits intéressants :

- la bibliothèque est utilisée de manière croissante comme un lieu de travail sur place ;
- en 1997, 26 % des usagers viennent travailler ou lire sur place avec les documents de la bibliothèque, 11 % avec leurs propres documents ; en 2005, ils sont respectivement 37 et 32 %.

L'enquête montre aussi que, comme lieu de ressources, la bibliothèque est aujourd'hui dans une position problématique :

- déclassée pour la diffusion culturelle (où trouver un nouveau roman ? une musique ?) ;
- en voie de marginalisation pour l'information pratique (concurrence d'Internet) ;
- presque abandonnée pour l'information encyclopédique, là encore au profit d'Internet.

Ce qui n'empêche pas la bibliothèque d'avoir une valeur statutaire forte : aux yeux de la majorité de l'opinion, son existence relève du même droit que le droit à la santé, au logement, à l'éducation, selon l'enquête qualitative du Crédoc, c'est-à-dire que sa position dans l'espace social est désormais légitimée,

mais avec une incertitude sur le contenu du service et de l'offre.

Les enquêteurs soulignent aussi que les non usagers font preuve d'une grande méconnaissance de l'offre de collections ou de service dans les BM d'aujourd'hui.

Si on tentait d'analyser les raisons de cet hiatus entre la positivité de l'image et son caractère indubitablement flou, je crois qu'il ne faudrait pas oublier de prendre en compte les évolutions considérables des profils des publics, leur volatilité croissante (qui ne s'explique pas que par la mobilité), les 30 à 35 % qui ne se réinscrivent pas d'une année sur l'autre ... Est-ce qu'une des raisons de la « déprise » n'est pas à chercher dans le fait que la réalité s'est révélée très loin de l'image ?

Il y a, en fait, un double problème : la fonction éducative, sociale, civique n'est pas vue comme centrale, aussi bien dans l'image réfléchie que dans l'image que l'offre donne d'elle-même, alors que cette fonction est réelle, attendue et en mesure d'être partiellement rendue. C'est ici à mon sens que ce positionnement dans la sphère culturelle fait obstacle à une évolution de la perception et de l'usage de la bibliothèque et qu'il y a une menace pour le développement futur des bibliothèques publiques.

Quelle place institutionnelle ?

Je vais d'abord me placer sur un plan institutionnel, avec un rappel historique. Cela pourrait s'intituler : pourquoi et comment les bibliothèques publiques sont tombées dans la culture.

À l'origine, disons à partir de 1945, les bibliothèques relèvent de l'éducation et /ou du patrimoine. La Bibliothèque nationale est un établissement patrimonial réservé aux seuls chercheurs, les bibliothèques universitaires sont peu nombreuses, moins de vingt, et très pauvres, les rares bibliothèques municipales sont essentiellement patrimoniales.

En 1945, naît la Direction des bibliothèques et de la lecture publique auprès du Ministère de l'Éducation nationale, Direction pour le développement des bibliothèques. La situation est difficile car beaucoup de bibliothèques municipales sont sinistrées. La lecture publique est,

en fait, balbutiante. L'État met en place une bibliothèque centrale de prêt dans chaque département, sous la même tutelle.

Vingt ans plus tard, un rapport rédigé sous l'impulsion du président Georges Pompidou fait état de la situation catastrophique des bibliothèques en France. C'est le début d'un sursaut extraordinaire. En 1975, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique est dissoute et ses compétences sont réparties entre deux ministères: le Ministère de l'Éducation pour la BN, les bibliothèques scolaires et universitaires, et le Ministère de la Culture pour les bibliothèques publiques et certains grands établissements. Enfin, en 1981, la BN est placée sous la tutelle du Ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture.

Donc, à partir de 1981, moment du décollage réel de la lecture publique telle qu'on la connaît (on passe en 20 ans de 400 bibliothèques à plus de 3 000, le nombre de m² est doublé puis triplé, etc., le paysage est le suivant :

Dans la sphère Éducation/Recherche, on trouve :

- bibliothèques scolaires, CDI ;
- bibliothèques universitaires, grands établissements.

Dans la sphère Culture, sous tutelle ou dans l'orbite du Ministère de la Culture :

- bibliothèque nationale, bibliothèques municipales ;
- tiers-réseau des bibliothèques de prison, d'entreprise, d'hôpital (le ministère n'en a pas la tutelle administrative, mais il en assure le suivi et considère que leur développement relève, au moins partiellement, de sa compétence) ;
- bibliothèques départementales jusqu'à la décentralisation et au transfert aux départements, effectifs le 1^{er} janvier 1986.

Quelles évolutions se dessinent dans les années suivantes ?

- La Bibliothèque nationale exerce à la fois des missions régaliennes (comme les Archives) et une mission plus strictement culturelle autour du patrimoine. Le rattachement à la Culture se justifie donc, mais ni plus ni moins qu'un autre. Car au moins jusqu'à la mise en place, en 1994, du nouvel établissement, la BNF, la bibliothèque a peu d'ancrage dans l'action culturelle, en

- dehors de sa politique d'expositions.
- Dans les bibliothèques universitaires, les outils éducatifs et documentaires, à côté des collections elles-mêmes, vont conquérir une place essentielle, pour exercer vraiment la fonction documentation pour l'université et la recherche, mais ces orientations vont s'accompagner d'un éloignement progressif du monde de la lecture publique : les cultures professionnelles deviennent étrangères, et le problème d'identité aujourd'hui des lieux bibliothèques dans les campus reflète bien cette séparation : sont-elles, peuvent-elles aussi être des espaces culturels ?
 - Seule évolution positive (mais lente) : les bibliothèques départementales de prêt (BDP), devenues des services culturels des conseils généraux. Le rattachement au pôle ou à la direction Culture se vérifie presque partout, même s'il y a des rattachements mixtes parfois, mais dans la politique imposée par les compétences transférées aux départements par la décentralisation, ce rattachement s'inscrit dans des politiques autour du service à la personne, au citoyen.

L'évolution de la desserte classique vers un panel de services conçu comme un outil-levier de la lecture publique rurale-urbaine est une traduction de cette inflexion.

Voici, à titre d'exemple, comment est présentée la « Politique de soutien à la lecture » d'un département de l'Ouest français, la Loire Atlantique :

« La lecture constitue un enjeu social, économique et culturel primordial. Elle est au cœur du développement personnel et est la base de toute vie en société. Savoir lire est une nécessité. C'est pourquoi, le Conseil général affirme une politique de promotion et de développement de la lecture visant à donner l'accès du plus grand nombre à la pratique du livre. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Conseil général a adopté en 2006 un plan de lecture publique avec pour objectifs l'amélioration quantitative et qualitative des bibliothèques, le développement et le renforcement des réseaux intercommunaux ainsi que la professionnalisation des équipements. Il développe, en lien étroit avec la *BDLA*, des partenariats avec des structures associatives concourant au développe-



© Etienne Bernard

ment de la lecture. Il favorise une politique de soutien aux manifestations littéraires de qualité, en privilégiant la complémentarité ceci dans le but de rapprocher les lecteurs et les professionnels du livre. Il encourage la mise en place d'actions culturelles autour du livre et de l'écriture en faveur notamment des jeunes et des publics éloignés de la culture, la découverte de différents genres littéraires (poésie, conte, littérature étrangère, science-fiction, policier, bande dessinée...) »

- Si on regarde maintenant les bibliothèques municipales : c'est Culture partout, dans un ensemble composé le plus souvent de : Archives et Musées (mais les projets patrimoniaux de ceux-ci sont le plus souvent très éloignés de ceux des bibliothèques et les relations très faibles), spectacle vivant (théâtre, musique et danse, arts plastiques, conservatoire), action culturelle.

En BDP comme en BM, l'insertion dans les organigrammes a conduit à confier le pilotage à des directeurs des affaires culturelles dont les enjeux prioritaires sont presque toujours le spectacle vivant et l'éducation artistique et culturelle, avec en plus : le patrimoine (charge mais réservoir pour de l'évènementiel), le soutien à la création. La place de la lecture publique et de la bibliothèque est très souvent problématique, parce qu'on ne sait pas exactement à quoi elle est destinée.

Sans obligations ni sanctions

Cette question institutionnelle est d'autant moins indifférente que le cadre législatif et réglementaire reste en grande partie, malgré le développement spectaculaire des bibliothèques, un « cadre vide ». On pourrait même parler de « trou noir » de la bibliothèque publique en France.

Comparons, pour le comprendre, ce qui est écrit dans les textes législatifs et réglementaires sur les bibliothèques, avec ce qui est écrit sur les musées et les archives.

Pour les bibliothèques, rappelons tout d'abord qu'il n'y a pas en France de loi-cadre, ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'obligation et pas de missions non plus.

Les musées ont fait l'objet d'une loi, versée dans le Code du patrimoine. Qu'y lit-on ?

- Article L410-1 : Est considéré comme musée, au sens du présent livre, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée « en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. »

- Article L410-2 : Les musées des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont organisés et financés par la collectivité dont ils relèvent.

Les musées des collectivités territoriales ou de leurs groupements auxquels l'appellation « musée de France » a été attribuée sont régis par les articles L. 441-1 et suivants et soumis au contrôle scientifique et technique de l'État dans les conditions prévues par les mêmes articles.

Pour les archives, il y a une loi également, réformée en profondeur en 2008 et versée dans le même code :

- Art. L 211-1 : Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

- Art. L 211-2 : La conservation des archives est « organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche. »

Ajoutons qu'un Conseil supérieur des archives assure la régulation d'ensemble du dispositif.

Pour les bibliothèques, le cadre est fixé par le Code du patrimoine et le Code général des collectivités territoriales, partie législative et partie réglementaire.

Voyons le Code du patrimoine, partie législative :

- Bibliothèques municipales : art. L.310-1 : Les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes. Leur activité est soumise au contrôle technique de l'État. Les bibliothèques municipales peuvent être transférées aux intercommunalités : elles deviennent des services des EPCI.

- Bibliothèques départementales (et Corse) : art. L.320-2 : Les bibliothèques centrales de prêt sont transférées aux départements. Elles sont dénommées bibliothèques départementales de prêt.

Eh oui, c'est tout ! Pas d'obligations, pas de missions. Sans loi-cadre, la gestion et le devenir des bibliothèques sont entièrement soumis à la volonté des élus locaux (sous réserve du contrôle technique). Faut-il une loi réglant les relations entre l'État et les collectivités ? Faut-il une loi créant une obligation de mise en place d'un service de bibliothèque ? (Cf., au Royaume-Uni, le *Library Act* de 1964, imposant la mise en place par les collectivités d'un « *comprehensive service* » de bibliothèque). Une loi de ce type serait-elle incitatrice ? Protectrice ? Je ne sais pas. Et c'est un vieux débat franco-français dont j'ai peur qu'on ne sorte jamais. Mais cela prouve une chose au moins, celle que je voulais démontrer : en France, en 2012, la loi ne confère aucune mission culturelle aux bibliothèques publiques !

Il y a pourtant des textes de référence qui définissent les missions des bibliothèques : Manifeste de l'Unesco, Charte des bibliothèques du Conseil supérieur des bibliothèques en 1991. Mais ces textes sont des références... uniquement pour les professionnels, il faut le reconnaître. Cela n'interdit pas, cependant, de les interroger.

On peut voir ainsi que la Charte des bibliothèques avait pris en compte le caractère multiforme de ces fonctions : accès aux œuvres de l'écrit, diffusion culturelle, mais aussi information, formation tout au long de la vie, auto-formation, insertion sociale, accompagnement scolaire, sociabilité, etc. :

- art.1 : Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires ;
- art.3 : La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.

Il est pourtant établi, à cause d'un rattachement institutionnel à la seule compétence culturelle, que la fonction culturelle prime, alors que je pense que dans la réalité ce n'est pas toujours le cas, qu'il y a désormais une telle variété et un tel émiettement des usages que la bibliothèque publique excède largement le seul champ de la culture et s'inscrit dans un champ en partie nouveau (cf. réflexions sur le troisième lieu, le retour au concept de l'agora, etc.)

Il y a en outre un jeu constant entre les fonctions centrales et les fonctions marginales, extrêmement difficile à maîtriser. La bibliothèque « troisième lieu » ? Certes, mais bien souvent, dans l'imprécision des missions et des objectifs du lieu, de ce qu'il contient et des services qu'il propose, on a plutôt l'impression d'être devant un « lieu impossible ». Le dicton dit : la fonction crée l'organe. Avec la bibliothèque publique d'aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit : l'organe crée la fonction.

J'en arriverai donc à ma première conclusion : le positionnement culturel restreint la faculté de penser cette évolution et freine les ouvertures et les partenariats nécessaires pour développer un nouveau modèle à partir des lieux qui ont été créés.

Il ne faut pas, néanmoins, être absolument pessimiste. Des élus ont pris acte de cette difficulté, souvent d'ailleurs dans des contextes urbains ou sociaux difficiles, et ont intégré l'idée d'un positionnement spécifique, non réductible à la seule sphère culturelle.

Puisque j'en suis encore au chapitre institutionnel, c'est l'occasion de citer comme exemple la communauté d'agglomération de la région parisienne « Plaine Commune », en Seine-Saint-Denis (8 communes, 9 à partir du 1^{er} janvier 2013), qui a transféré la compétence des 23 bibliothèques de ses communes (bientôt 26) à l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), sans rattachement à une délégation ou à une direction culturelle. La mission Lecture publique est autonome et simplement intégrée pour la gestion administrative à un des cinq départements thématiques de l'EPCI, le Département ressources humaines et organisation.

Pourtant, je me demande s'il n'y a pas lieu, quand même, d'être raisonnablement pessimiste. Trente ans de rattachement aux

politiques culturelles et à l'image du seul Ministère de la culture, c'est assez pour que les liens soient devenus impossible à rompre. À moins d'un véritable tremblement de terre institutionnel... qui ne s'est pas encore produit. Quand, en 2010, dans le cadre de ce qu'on appelle la révision générale des politiques publiques, le Ministère de la culture et de la communication a été conduit à réformer son organisation, en la resserrant et en réduisant le nombre de directions, la direction du

livre et de la lecture est descendue d'un étage pour devenir un service, mais rattaché à une des trois directions générales. Laquelle a été choisie ? Celle des médias et des industries culturelles. Il fallait bien choisir et le choix n'est pas critiquable en soi, mais le résultat est problématique : la BnF, établissement patrimonial majeur, ne relève pas de la direction générale des patrimoines ; et les autres bibliothèques, où sont-elles : dans les médias ou dans les industries culturelles ?



© Etienne Bernard

Quel outil d'action culturelle ?

Autre aspect de ce positionnement des bibliothèques dans la culture, qui appelle l'interrogation : la bibliothèque est considérée la plupart du temps par les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints et les élus chargés de la culture, en toute bonne foi d'ailleurs, comme de bons outils d'action culturelle, formés à cette action et pouvant l'assurer au même titre que les autres. Les déceptions et incompréhensions sont nombreuses...

Quelle place les autres acteurs culturels (spectacle vivant, création, éducation artistique, animation culturelle) assignent-ils aux bibliothèques dans le champ culturel ? Aucune. J'exagère ? À peine. Dans la réalité des faits, les bibliothécaires sont très rarement reconnus comme des acteurs culturels. Les acteurs de la production culturelle, le spectacle vivant en particulier, ne les considèrent presque jamais comme tels. Diffuseurs, oui et c'est essentiel (c'est le partage que nous avons, par exemple, avec les libraires pour le livre) ; médiateurs, oui, absolument (en partage avec les journalistes et critiques, avec les éducateurs pour l'apprentissage et la découverte). Mais pas au-delà. Nous sommes des auxiliaires.

Les bibliothécaires s'étonnent souvent, pour la regretter, de la faible visibilité des bibliothèques dans le champ culturel : elles sont celles auxquelles on ne pense pas, qu'on oublie d'associer aux actions, dont on ne parle jamais, etc. Vous connaissez cette déploration classique, très répandue en France dans la littérature professionnelle. Elle s'explique pourtant : d'une part, les acteurs culturels, en particulier ceux du spectacle vivant ou des arts plastiques, ne voient aucune légitimité aux bibliothèques dans leur champ d'action, en dehors de leur rôle (reconnu) dans la diffusion, la sensibilisation. Ils ne voient donc pas de raison d'intégrer les bibliothèques dans le coeur de cette action. D'autre part, les récepteurs non plus (le public du spectacle, du théâtre, du cinéma, des musées ou des galeries d'art, etc.) ne pensent pas spontanément aux bibliothèques comme à des intervenants susceptibles de prendre part à ces formes d'action culturelle - sauf, encore une fois, très en aval, par exemple en tant que dépositaires de la

mémoire ou de la documentation des actions -, autrement dit, ils les ignorent.

Pour le livre au moins, il est vrai que la situation est différente : les bibliothèques sont devenues des lieux privilégiés de l'action culturelle autour du livre. Ce qui est logique. Mais encore une fois, c'est ici leur mission de diffusion et de promotion qui est mise en œuvre. Elles interviennent à leur place dans une chaîne.

Il faut se rendre à l'évidence. En dehors du livre, la visibilité des bibliothèques dans le champ de l'action culturelle est très faible, voire nulle. Et leur légitimité comme acteur culturel n'est reconnue (partiellement) que pour le livre.

Deuxième conclusion : le positionnement des bibliothèques dans la sphère culturelle, au même titre que les acteurs culturels, est source de malentendus et porte le risque de les dévaloriser durablement aux yeux des élus, car elles ne répondront presque jamais aux espérances qu'ils (elles) auront conçues, d'autant plus fortes que l'outil apparaîtra au départ très performant : grande médiathèque, bibliothèque moderne avec espace d'exposition et salle de conférence, etc.

Dans le dialogue avec les élus ou les directions, il paraît ainsi extrêmement important de bien cadrer les choses dès le départ :

- ne pas tromper (ne pas se tromper) sur ce que peut apporter la bibliothèque à un projet culturel partenarial ;
- ne pas faire de la bibliothèque ce qu'elle n'est pas ; si un espace d'exposition a été prévu, les manifestations doivent trouver leur source et leur justification dans ce qui constitue la seule richesse, la seule prétention de la bibliothèque : sa fonction documentaire, ses ressources patrimoniales, etc.

Bref, la bibliothèque n'a rien à gagner à se mettre en concurrence sur le terrain de l'action culturelle. Pour creuser la question, je vous invite à lire le livre dirigé par Emmanuèle Payen et Bernard Huchet, *L'action culturelle en bibliothèque*², qui fait très clairement le constat des difficultés (et par ailleurs, rendons-lui justice, s'efforce de les dépasser).

Si la bibliothèque de lecture publique reste très peu visible dans le champ culturel, j'avoue

² Éditions du Cercle de la Librairie, collection « Bibliothèques », 2008.

que j'ai un peu de mal à comprendre les réactions que cela suscite chez les professionnels, qui mettent en cause leurs élus (« ils ne comprennent rien, ils ne s'intéressent qu'à l'événementiel ») ou le public (« il ne s'intéresse à rien »), mais ne se remettent que très rarement eux-mêmes en cause : n'est-ce pas le signe que ce que peut apporter de spécifique la bibliothèque est ailleurs ? Elle a conquis sa place dans le champ social, elle est le dépositaire de la mémoire, elle est un cadre de travail recherché, autant de conquêtes qui justifient qu'on redéfinisse durablement les missions des bibliothèques d'aujourd'hui, ce qui ne conduirait pas à abandonner la mission culturelle, mais à la redéfinir, à la redimensionner. Si l'on admet que les citoyens voient les bibliothèques publiques d'aujourd'hui comme des lieux relevant de la culture, comment les placent-ils dans cette sphère ?

En fait, sans se préoccuper des frontières institutionnelles ou de nos catégorisations, le public prend assez aisément acte de la diversité des services, des ressources et des usages des bibliothèques. Il admet aussi comme un fait acquis, une donnée, le positionnement culturel des bibliothèques publiques, comme je l'ai mentionné dans mon introduction. Mais cela ne signifie pas qu'il leur assigne un rôle moteur dans la vie culturelle. Il ne dit pas (je crois) : « les bibliothèques c'est la culture », ni : « la culture, ça passe évidemment et en premier par les bibliothèques » (ceci, c'est le discours que voudraient entendre les bibliothécaires). Il dit : « à la bibliothèque, il y a, et je trouverai si j'en ai besoin ou envie, des ressources culturelles auxquelles je peux avoir recours ». Et, de cette façon, il dessine empiriquement le périmètre de la fonction culturelle de la bibliothèque : lieux de mémoire de la création et de l'histoire, de diffusion culturelle, de consommation, de pratique de loisirs, de formation, de simple sociabilité, etc. Et je pense que dans la pratique éminemment utilitaire d'aujourd'hui, la bibliothèque est vue de la même façon, avec le même empirisme, dans sa fonction formatrice, informative et citoyenne, sociale, ludique, de civilité et sociabilité, etc. D'où l'importance, à mes yeux, de ne pas identifier la bibliothèque comme un objet culturel figé, bref, de remettre en cause nos modélisations.

Je rejoindrais volontiers, sur ce point, le sociologue Claude Poissenot, qu'on sait assez controversé (en France), mais qui pourtant me semble avoir bien pris la mesure de cette ambiguïté et des dangers qu'elle recèle. Je le cite (c'est un entretien dans *Livres Hebdo*, en 2007) : « La bibliothèque propose un modèle culturel auquel une grande part du public n'adhère pas ». Ou encore : « Les bibliothèques doivent avoir comme mission de servir la population dans ses attentes effectives plutôt que la culture, et de le faire savoir ». C'est abrupt et cela mériterait d'être nuancé, mais cela met le doigt sur un problème réel - que n'exprime pas Claude Poissenot - : la vision abstraite, théorique et surtout idéale de la Culture (avec un grand C) que nous traînons, et pas seulement dans les bibliothèques.

Dans le domaine patrimonial également, pour prendre cet exemple comme illustration du propos précédent, il me semble que l'assimilation à la seule culture (on conserve les œuvres et les chefs-d'œuvre) est réductrice, car il faudrait plutôt se placer sur le terrain beaucoup plus large de la mémoire (historique, institutionnelle, sociale, et évidemment culturelle) pour rendre compte de l'ensemble du champ couvert par les ressources documentaires des bibliothèques.

Culture, éducation, société

Mais c'est surtout l'articulation entre une mission culturelle toujours mal définie et la mission éducative et sociale qui, décidément, me pose le plus question. Si vous le permettez, avant de conclure je ferai donc un parallèle avec les bibliothèques universitaires, qui s'essaient à l'action culturelle sur les campus - sans grand succès en général -, mais se révèlent en revanche très pertinentes dans le service à l'étudiant, y compris hors de la documentation universitaire proprement dite (bibliothèque de loisirs et d'information, propositions d'outils d'autoformation, offre d'espaces et de lieux de travail seul ou en groupe, sociabilité aux heures où tout est fermé, etc.) Comment les BU et l'enseignement supérieur évaluent-ils la fonction culturelle des bibliothèques (les leurs et les autres) dans leurs relations, ou leur absence de relations, avec la lecture publique ?

Essentiellement comme une fonction de service, et un prolongement du processus éducatif. Et en cela, je n'hésite pas à le dire, les bibliothèques universitaires sont des lieux où les acteurs de la lecture publique auraient tout intérêt à aller chercher des idées ; en général, c'est plutôt le contraire que l'on affirme. Moi, je le dis haut et fort : les BU et les BM sont dans le même bateau ! Et il est très regrettable qu'en France, elles aient aujourd'hui si peu de contacts entre elles. Presque toutes les tentatives de rapprochement institutionnel ont d'ailleurs échoué. On peut citer les terribles exemples de Clermont, de Brest, mais aussi l'espoir symbolique de La Rochelle, où une porte (bien réelle) s'est enfin ouverte.

Ma conclusion, provocatrice, personnelle et subjective, sera que les bibliothécaires doivent dans les années qui viennent sinon sortir de la sphère culturelle, du moins s'élargir à d'autres horizons, sauf à s'enfermer dans une logique

de concurrence (suicidaire) avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, marchands et non marchands, de la culture, et doivent se réorienter du côté de la sphère éducative et sociale. Elles y perdront des plumes dans un premier temps, mais y gagneront à terme une nouvelle légitimité.

Terminons quand même sur une note plus légère. Il reste un motif de satisfaction, peut-être un peu paradoxal, mais ne faisons pas les difficiles : le triomphe de la « Médiathèque ». Le mot a pris, finalement, bien que certains en doutent encore. Parce qu'il a séduit les élus. C'est la modernité confrontée au « ringardisme » de la bibliothèque. La preuve de cette consécration, la seule qui compte, c'est que les médiathèques sont dans les plans de villes du Guide Michelin Rouge (alors que les bibliothèques n'y figuraient jamais). Si les médiathèques sont signalées dans la bible des gastronomes, leur avenir dans l'opinion est assuré. ●



● ● 5. Le bibliothécaire et la culture : quelles compétences à l'œuvre ?

par **Bertrand CALENGE**, 

directeur des études,

École nationale supérieure des Sciences de l'information
et des bibliothèques (ENSSIB – France)

Le bibliothécaire et la culture : vertigineuse mise en abîme entre un métier aux contours imprécis et une notion ambivalente !!

Le terme de culture renvoie à des images et des acceptions trop nombreuses pour être listées. Alfred Kroeber et Clyde Kluckhohn, dans un ouvrage proposant une revue critique du concept, repèrent pas moins de 164 définitions de la culture ! Serait-ce une auberge espagnole ?

Néanmoins, une ligne de clivage apparaît entre :

- la culture individuelle, construction personnelle de connaissances acquises ;
- la culture collective, qui recouvre les structures sociales, religieuses, linguistiques et leurs manifestations intellectuelles et artistiques, l'ensemble structurant l'unité d'une collectivité.

Les deux ne sont pas les deux facettes d'une même réalité. Parfois même elles s'opposent : par exemple, le concept de contre-culture n'a de sens que référée à une culture collective, la culture individuelle restant quant à elle toujours positive.

Bernard Lahire, dans son célèbre travail sur « la culture des individus », montre bien le jeu de braconnage des individus entre appropriations ou appétences personnelles, et soumission à la prescription normative de la culture collective. Ajoutez à cette dualité fondatrice le phénomène très contemporain de tribalisme culturel, constructions de cultures microcollectives fondées sur l'affinité et conduisant pour les individus à une logique d'identification, si j'ose

reprendre l'expression du contesté Maffesoli. Cette logique tribale, dite parfois postmoderne, n'est pas nouvelle, mais ses espaces de diffusion et d'échanges se sont tellement multipliés et affichés qu'ils ne peuvent être ignorés et viennent s'ajouter à l'ancienne distinction entre culture individuelle et culture collective...

Cette diversité oblige à abandonner les discours simplificateurs. Une culture, c'est un curieux échange entre le pareil et l'autre, le soi et les nous, les nous et les tous.

N'étant ni philosophe ni sociologue, je me cantonnerai à ma fonction bibliothécaire, en partant de deux constats :

- la surprenante et insatiable diversité des curiosités des publics que nous rencontrons ;
- l'inscription de la bibliothèque dans les politiques publiques.

Diversité et curiosité

Les publics proposent par leurs appétences et besoins un chatoyant habit d'Arlequin, traversé de nombreuses constantes parfois contradictoires « au premier rang desquelles l'immensité du champ des curiosités » : inutile de relever trop avant l'intérêt soutenu pour tout ce qui traverse l'actualité, l'attrait pour la culture scientifique et technique chez les jeunes générations, la force grandissante de la musique et de l'image - fixe ou animée -, qui viennent s'ajouter aux champs culturels plus classiques de la littérature et des beaux-arts. Et ce n'est pas une curiosité de surface : le directeur éditorial d'une grande encyclopé-

die me confiait que pour lui il n'existait pas de « grand public » ou de « public moyen », mais, je le cite, « une multitude de spécialistes experts » capables de traquer la moindre erreur, chacun en fonction de ses centres d'intérêt...

Deuxième caractéristique : « il existe une tension continue entre la revendication de liberté de ses choix, et une demande extrême de repérages », de chemins, de portes d'entrée possibles, parfois d'accompagnement dans son besoin de savoir. L'enquête conduite en France par le Crédoc sur la perception et l'usage des bibliothèques municipales insistait sur ce point : les publics sont demandeurs de surprises, de balisages, de points de repère, en même temps que les travaux les plus récents montrent un refus grandissant de la prescription.

Parallèlement, je vois une « singulière simultanéité de comportement réclamant à la fois un immense respect de l'individualité et de la singularité, et en même temps une attirance extrême pour le voisinage avec des personnes en affinité. » On sait qu'un espace rempli d'ados bruyants fera fuir des personnes âgées, mais les plus grands esprits ne sont pas à l'abri de ce grégarisme : les chercheurs ne s'indignaient-ils pas du projet initial de la Bibliothèque nationale de France, qui prévoyait la mixité des publics ? Ils cherchaient non seulement des documents pour satisfaire leurs recherches, mais se retrouver avec leurs pairs (ils ont gagné, d'ailleurs...).

Bref, si exister, c'est être différent, comme disaient les deux Pierre, Bourdieu et Desproges, on peut suivre aussi Norbert Elias lorsqu'il affirme que « je est nous »...

Inscription de la bibliothèque dans les politiques publiques

Mais la diversité chatoyante des publics ne saurait être un guide à elle seule, sauf à verser dans la recherche immédiate de la satisfaction consumériste. Il faut aussi considérer à quoi sert le bibliothécaire, pourquoi la collectivité investit dans une bibliothèque publique.

La définition de la bibliothèque par l'UNESCO

n'est ici guère opératoire, quand par exemple, elle mêle à l'invocation de la culture (si indéfinie) celle de l'information (ô combien imprécise). Je préfère me cantonner aux trois fonctions politiques essentielles de cette institution :

- la fonction historiquement première de la bibliothèque, c'est sa « fonction de conservation et de transmission de la mémoire. » On attend de la bibliothèque qu'elle contribue à inscrire la collectivité d'aujourd'hui dans un *continuum* généalogique qui fonde l'identité de la collectivité ;
- l'autre fonction immanente, fruit de la dimension généalogique et de cette forme de mutualisation des savoirs qu'elle représente, est sa « contribution au vivre ensemble, à la réanimation permanente du lien social, du partage », du brassage entre les individus. Bref, la mémoire n'y est pas sacralisation, mais mise en vie, construction continue et actualisée ;
- enfin, la troisième fonction relève plus spécifiquement des choix politiques contemporains : c'est, au-delà de la simple transmission, une « mission d'assistance et d'accompagnement des individus vers ce qui les aidera à se construire en citoyens actifs » et conscients...

Peut-être ces trois fonctions recouvrent-elles au fond ce que nous bibliothécaires pouvons qualifier de culture, telle que nous avons mission de la comprendre ?

Les errements des contextes institutionnels

Le panorama ne serait pas complet si j'omettais de questionner la part de l'impensé dans les politiques publiques vis-à-vis de la bibliothèque.

Cet impensé s'articule autour de deux pré-supposés critiquables : l'inscription de la bibliothèque dans la chaîne du livre, et celle de son inscription dans le champ des institutions culturelles.

Il est devenu banal de dire que la bibliothèque est un acteur dans la chaîne du livre. En France, l'État inscrit même délibérément ces institutions dans ce champ unique, et depuis des

décennies elles y sont cantonnées ministériellement dans une direction puis un service du livre et de la lecture. Si cette obstination est justifiée historiquement, elle est devenue inadéquate, tant les bibliothèques manipulent de contenus divers, matériels ou dématérialisés. On pourrait dire tout aussi affirmativement que la bibliothèque est acteur dans la chaîne du disque, du DVD, de l'information numérique ! Un chercheur comme Jean-Michel Salaün a démontré clairement que le système bibliothèque est totalement différent des multiples systèmes éditoriaux. Sa fonction dépasse de loin la défense et la diffusion de l'imprimé...

« De même, on classe les bibliothèques publiques parmi les institutions culturelles. » Est-ce si évident ? Il y a moins de 40 ans en France, les bibliothèques publiques étaient comprises comme éléments du système éducatif. Ce n'est à mon sens pas plus faux. Comme elles sont aujourd'hui parties prenantes dans les systèmes d'information publique de tous types...

Bref, et si le cadre de la culture était inadéquat pour comprendre à quoi servent les bibliothèques ?

Et le bibliothécaire, dans tout cela ?

Ma foi, le bibliothécaire doit jongler entre ces multiples tensions !

Cela nécessite quelques compétences fondamentales :

- les compétences relationnelles et médiatrices ;
- une capacité à structurer les contenus et contenants documentaires en fonction d'un public déterminé ;
- et surtout une curiosité infinie qui embrasse un large champ, a toujours le souci de mettre en perspective, de faire se confronter les savoirs de tous niveaux, de façon à servir mais aussi anticiper les besoins et intérêts possibles.

C'est peut-être dans la nature de cette curiosité qu'on approche le plus le rapport du bibliothécaire à ce qu'on appelle communé-

ment la culture, c'est-à-dire son rapport à la connaissance. Si chacun possède évidemment ses propres appétences, « le bibliothécaire a une obligation professionnelle de curiosité élargie. » Lors des recrutements de bibliothécaires, quand, à la question « qu'aimez-vous lire comme presse ou revues ? », le candidat répond qu'il dévore tout ce qui lui tombe sous la main, un grand sourire rayonne dans le jury... Je pense inapte celle ou celui qui refuse télévision ou Internet, comme celle ou celui qui veut ignorer ces ringards que sont Diderot ou Rabelais, comme celle ou celui qui dédaigne de s'intéresser un peu à l'astronomie ou à Picasso... Il ne s'agit pas d'être un Pic de La Mirandole, mais de revendiquer une culture de la curiosité.

Par ailleurs, le bibliothécaire doit adopter une position schizophrène : « être passionné autant qu'impliqué, et en même temps ne pas être dupe », mettre en critique.

Pour cela, il doit à mon avis ne pas céder à quelques tentations :

- la tentation panurgique : si les bibliothécaires savent bien que la pression de la demande explicite sait ne pas se faire oublier, ils doivent jouer de leur capacité à surprendre, à proposer la pépite. L'économie de l'abondance qui signe le flux des informations aujourd'hui se double parallèlement d'une économie de l'attention qui rend précieuses et rares les parcelles d'intérêt qu'on peut faire naître dans les yeux d'une personne. À l'heure de la sollicitation continue, c'est l'étonnant, le singulier, l'inattendu qui séduit. Oh, pas nécessairement l'œuvre cachée, mais par exemple, la mise en perspective d'un fait d'actualité pourtant rebattu. Un exemple au hasard : lors du grand tsunami de décembre 2004, la Bibliothèque de Lyon a présenté dans ses locaux une exposition d'estampes anciennes sur le thème de la catastrophe. Jamais une exposition patrimoniale n'a connu une telle affluence de curieux. De la culture ? Peut-être...
- la tentation de la distinction : se cantonner au rare, à un certain élitisme est d'autant moins acceptable que c'est une posture d'exclusion qui va à l'encontre d'une fonc-

tion commensale essentielle de la bibliothèque. Cela ne signifie ni que tout se vaut, ni qu'il faille renoncer à multiplier les services singuliers, mais c'est le balisage de l'offre, comme la multiplication des passerelles entre les services, qui créent les possibilités d'ouverture aux autres, à l'inconnu, à la surprise...

- enfin la tentation de la prescription : celle-ci peut être double. D'une part une prescription du « bon », et simultanément la prescription du « mauvais ». Je reste toujours stupéfait lorsque j'entends un bibliothécaire décréter qu'un titre est mauvais par essence et n'a pas sa place dans les rayons. Le fondateur de la bibliothèque publique moderne, Gabriel Naudé, écrivait déjà en 1627, qu'il fallait « ne point négliger toutes les œuvres des principaux heresiarches ou fauteurs de religions nouvelles et différentes de la nostre plus commune et reverée, comme plus juste et véritable ». Rappelez-vous : en 2007 nos bibliothèques furent inondées par un *Atlas de la création*, ouvrage créationniste distribué aux établissements d'Europe. Partout,

le titre fut rejeté et relégué dans les placards. Je salue la bibliothécaire qui fit le choix d'utiliser cet ouvrage pour une petite présentation mettant en perspective critique le créationnisme et les théories évolutionnistes. Elle avait compris qu'elle devait à la fois permettre à ses concitoyens de se faire leur opinion, et refuser qu'une *doxa* ne puisse être questionnée et mise en perspective...

Je ne suis pas sûr d'avoir répondu à la promesse du titre de mon intervention.

Je ne sais toujours pas ce que c'est que la culture, et je ne suis pas sûr d'avoir parlé des compétences du bibliothécaire.

Mais j'ai essayé de vous communiquer une profonde conviction : si culture il y a dans le projet bibliothécaire, c'est une culture de la curiosité infinie, et une culture de la mise en perspective... Mais au fond, une fois encore, parle-t-on vraiment de culture, ou n'évoque-t-on pas plutôt la promotion sociale d'une information publique porteuse de connaissance critique pour l'ensemble d'une population ?

Je vous remercie. ●



6. Culture et bibliothèques : non à la ligne claire ! À propos des rapports entre culture et bibliothèques publiques

par Dominique LAHARY,
directeur adjoint
de la Bibliothèque départementale du Val D'Oise
(Pontoise, France)

Prenant la parole à Bruxelles, capitale d'un pays auquel l'art de la bande dessinée doit tant, je voudrais dire mon admiration pour l'école dite de la « ligne claire » qui s'épanouit sur tant de murs de cette ville. Le titre de mon intervention n'est donc pas à prendre au pied de la lettre : C'est à une autre ligne claire que je souhaite m'en prendre.

« Tout est dit et l'on vient trop tard », pourrais-je dire après Jean de La Bruyère, puisque j'interviens le dernier dans cette matinée. Je ne me propose pas d'épuiser le sujet des relations entre culture et bibliothèques mais plus simplement d'apporter cette question à partir d'un angle de vue particulier : celui de la ligne claire, qui sépare le dedans du dehors, ce qui en est de ce qui n'en est pas, et à laquelle je me propose, vous l'avez compris, de m'en prendre.

Après avoir en prologue identifié deux ou trois questions en une, je m'interrogerai d'abord sur la bibliothèque, puis sur la politique culturelle avant de conclure sur ce que j'appelle « le paradoxe de la bibliothèque ».

Prologue

Est-ce qu'une ligne claire sépare ce qui est culturel de ce qui ne l'est pas. Peut-on vraiment tracer une telle frontière ? Qui peut prétendre qu'il y a un dedans et un dehors de la culture ? Y a-t-il d'ailleurs une seule culture ? Une seule définition de la culture ?



© D. Lahary

Je n'aurai pas la prétention de traiter un tel sujet et me contenterai de l'aborder par le biais des bibliothèques. Je reformule donc la question de la ligne claire : qu'est-ce qui relève de la bibliothèque et qu'est-ce qui n'en relève pas ? Est-ce que dès qu'on sort du champ culturel, on sort aussi de celui de la bibliothèque ?



© D. Lahary

Poser cette question c'est poser aussi celle du bibliothécaire, de son champ de compétence, de son champ d'intervention, de son périmètre de compétence. C'est finalement se poser la question des relations entre nous et le reste du monde.

© D. Lahary



1. La bibliothèque

On peut avoir ces temps-ci, en France en tout cas, le sentiment d'une extension indéfinie de la bibliothèque.

Au fronton des « bêtement », on peut lire des formules telles que « bibliothèque cyber-base » ou « ludo-bibliothèque » tandis que les établissements hybrides se développent : la bibliothèque peut être aussi bureau de poste, centre social, café, cohabiter avec d'autres services culturels ou même administratifs.

Les contenus eux-mêmes se diversifient. On parle d'autoformation, de jeu, vidéo ou non, les manifestations scientifiques et culturelles les plus diverses sont organisées par les bibliothèques et leur annonce s'étale sur leurs sites

web. On organise de l'aide aux devoirs. On y fait même - mais oui - du tricot. Lisons cet interview d'Émilie Nguyen-Phu-Qi, directrice de la bibliothèque municipale d'Éragny-sur-Oise (Val-D'Oise, France), située à quelques encablures de mon bureau¹ : « La ville d'Éragny entend favoriser le vivre ensemble, le lien social et l'ouverture aux autres. Les ateliers s'inscrivent dans cette optique. Ils sont aussi un bon moyen de désacraliser la bibliothèque. Ainsi, elle n'apparaît plus seulement comme un endroit dédié à la lecture et à la ressource documentaire mais aussi comme un lieu de vie, de convivialité et d'écoute, où chacun peut trouver sa place. »

Tout cela débouche sur un mot qui s'est imposé en France en quelques mois à propos de bibliothèque : le « troisième lieu »². C'est un concept sociologique d'origine américaine : chacun d'entre nous dispose d'un premier lieu, le domicile ; d'un deuxième, le travail ou l'étude ; le troisième, ce sont ces lieux de sociabilité dont font partie les cafés, les clubs de billard, les gares, les centres commerciaux... et aussi les bibliothèques.

Ce concept nous aide à prendre conscience que nos locaux remplissent des fonctions multiples dont certaines nous échappent tandis que nous diversifions les services sans qu'il

© Etienne Bernard



¹ « Travaux manuels au pays du livre », *Treize communes* : [bulletin de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise], n°187, novembre 2012.

² Mathilde Servet, « Les bibliothèques troisième lieu », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n°4, p. 57-63, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>.

faillie y voir là une ruse pour attirer le public vers notre offre documentaire : « un service est un service »³, il se justifie en soi.

Ainsi les frontières de la bibliothèque ne cessent de reculer ou de se brouiller, pour obéir à une géométrie variable.

Mais dans le même temps, la bibliothèque semble se réfracter sous les coups de ce qu'on appelle parfois la « concurrence d'Internet ». Le numérique grignote ainsi pan par pan la médiathèque à la française : à des rythmes et dans une chronologie différente, les usagers semblent se détourner plus ou moins massivement des bibliothèques pour se procurer des informations, de la musique⁴, des films, des articles de presse et peut-être des livres.

Cette réfraction n'a rien de dramatique et on doit s'en réjouir si les populations accèdent plus facilement à davantage d'œuvres et d'informations, fût-ce en recourant moins aux bibliothèques. Il nous appartient simplement d'assumer notre fonction de troisième lieu et de repositionner notre rôle documentaire en tenant compte de l'évolution de l'accessibilité et en développant un rôle de facilitateur, de médiateur, d'« orientateur » et de formateur du public.

Il y a deux clés de résolution pour résoudre l'énigme de l'extension et de la réfraction de la bibliothèque.

La première, c'est la question de l'utilité : à quoi cela sert-il qu'il y ait des bibliothèques aujourd'hui ? Au-delà d'une désintermédiation apparente⁵, des médiations restent nécessaires. En deçà d'un univers informationnel global, le service local, en ligne ou sur place, a son rôle à jouer.

La seconde clé de résolution c'est la situation locale et les choix locaux de politiques publiques. C'est eux qui permettent d'assigner à chaque bibliothèque son périmètre d'intervention.

Voyons comment la bibliothèque publique à la française s'insère dans son environnement institutionnel.

Dans une collectivité territoriale d'une certaine taille (à partir de 10 000 habitants environ), elle relève souvent hiérarchiquement d'une direction de l'action culturelle. Elle déploie par ailleurs des relations transversales avec d'autres services non culturels de sa collectivité (commune, intercommunalité ou département) et des relations de partenariats avec d'autres acteurs locaux culturels ou non. Ainsi se situe-t-elle dans le champ culturel mais aussi au dehors, ni tout à fait ici, ni tout à fait ailleurs, dans le croisement, la transgression, l'hybridation.

³ Dominique Lahary, *Un service est un service*, 9 juillet 2010, <http://lahary.wordpress.com/2010/07/09/un-service-est-un-service>.

⁴ Les bibliothèques ou médiathèques françaises proposent souvent de la musique alors que le contexte de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles est à cet égard différent du fait de la présence de la médiathèque.

⁵ La désintermédiation n'est qu'apparente car les nouveaux intermédiaires, bien que transparents pour l'internaute, sont des géants : une entreprise comme Google emploie plus de 50 000 salariés et dispose de près d'un million de serveurs.



En définitive, je dirais, paraphrasant Jean-Paul Sartre, pour qui l'existence précède l'essence, qu'il n'y a pas d'essence de la bibliothèque, permettant de définir ses missions une fois pour toutes. Il n'y a que des existences, diverses et mouvantes.

On ne saurait en la matière s'inspirer du fixisme du grand naturaliste Carl Linné, auquel l'humanité est redevable d'un remarquable travail d'identification et de classification des espèces animales, mais qui croyait que Dieu les avait créées *ex nihilo* une fois pour toutes. On se référerait plus volontiers au savant britannique Charles Darwin qui fit triompher l'idée d'évolution.

Et pourtant les représentations ont la vie dure. Quelle que soit la force de conviction avec laquelle nous défendrons l'idée de la biblio-

thèque ou médiathèque du troisième lieu, aux locaux attrayants invitant à y séjourner, il est probable que longtemps encore son ombre portée demeurera l'image classique, sacrée, impressionnante du temple grec.

2. La politique culturelle

Lorsque les femmes et hommes politiques ou les journalistes parlent de culture, ils ne parlent presque jamais de bibliothèques. Et pourtant on dit en France avec raison qu'elles forment le premier réseau culturel du territoire. Pourquoi un tel paradoxe ?

Cette réflexion m'a amené à esquisser une théorie sur la politique culturelle. Il me semble qu'elle se déploie entre deux pôles bien distincts.

Le premier pôle, c'est le soutien à la création, aux créateurs. Ce n'est pas nouveau. Du Moyen-âge au XVIII^e siècle et même un peu au-delà, les puissants, temporels et spirituels, par leur protection, leurs pensions, leurs commandes, ont permis aux artistes de vivre et de créer. C'est Jean de La Fontaine soutenu par Fouquet jusqu'à l'emprisonnement de ce dernier, c'est Lully et tant d'autres protégés par Louis XIV.



© D. Lahary



© Etienne Bernard

La puissance publique, internationale, nationale ou locale, a pris leur relais. Sans ce soutien public, la création ne serait pas ce qu'elle est : c'est sa justification. Et de même que toute création s'impose à un public qui ne l'attendait pas, de même l'aide publique à la création ne saurait s'embarrasser *a priori* d'une demande du public.

Je rattache à ce pôle la préservation du patrimoine artistique et intellectuel, qui consiste à prolonger la possibilité de jouir des créations d'autrefois.

Le second pôle de l'action culturelle publique, c'est la prise en compte des besoins, des désirs, des attentes des publics. Ce pôle ne me paraît être apparu qu'au XX^e siècle. Sa justification est du même ordre : sans l'action publique, les besoins de la population seraient moins bien satisfaits. Mais la démarche est inverse. Si on enferme la prise en compte du public dans la seule problématique de l'aide à la création, on trahit là encore une mission d'intérêt public. Qui est, elle, nécessairement impure, mêlant le culturel et le social.

En d'autres termes, il y a une nécessaire incohérence de l'action publique culturelle, une indispensable tension entre ses deux pôles. Cela se traduit inévitablement par une incompréhension entre ceux des acteurs qui campent presque exclusivement sur l'un des deux pôles. Mais cette incohérence doit être assumée par les puissances publiques car ce n'est ainsi qu'elles accomplissent leur devoir en matière d'action culturelle.

Une promenade dans Bruxelles m'a permis de découvrir deux inscriptions latines qui illustrent cette contradiction.

La première figure au fronton des Musées royaux d'Art et d'Histoire du parc du Cinquantenaire : « ARTES ODI NEMO NISI IGNARIUS », autrement dit « Nul ne hait les arts sinon l'ignorant ». C'est une sentence d'exclusion. On signifie au passant qui n'est pas spontanément attiré par les arts qu'il n'a qu'à passer son chemin.

L'autre inscription surmonte les deux portails d'accès aux magnifiques Galeries royales Saint-Hubert, où l'on trouve un musée et un cinéma, mais surtout des boutiques et des res-

taurants : « OMNIBUS OMNIA », c'est-à-dire « De tout pour tous ». Cette formule, qui fut la devise de la Guilde des orfèvres de Bruxelles, invite, sans exclusive aucune, tout un chacun à venir trouver son bonheur.

Les bibliothèques sont naturellement tirillées, à des degrés divers, entre l'un et l'autre des pôles ainsi définis. Mais je tiens que la plupart des bibliothèques publiques relèvent davantage de l'attention aux besoins et attentes des publics. Je leur recommande donc de s'inspirer de la devise aimable de la Guilde des orfèvres plutôt que de la hautaine sentence des Musées royaux.

J'aurais rêvé que les bibliothèques publiques lancent une action de communication sur le thème « Venez comme vous êtes ». Ce slogan magnifique, belle expression d'une ouverture à la diversité humaine, est malheureusement déjà pris : il a nourri la campagne publicitaire d'une chaîne bien connue de restauration rapide.

Il faut que chez nous le public se sente chez lui. C'est pourquoi, j'ai un jour proposé cette sentence : « Si quiconque entrant dans une bibliothèque n'y découvre rien de ce qui lui est déjà familier, alors il lui est signifié, j'ose dire avec violence, que cet endroit n'est pas pour lui »⁶.

Oui, il est légitime de procurer aux usagers des bibliothèques ce qu'ils souhaitent, sans se cantonner à une échelle de légitimité culturelle propre à une époque et à un milieu dont les bibliothécaires se trouveraient faire partie. C'est, non pas « à ce prix » (car je me refuse à voir là une quelconque concession), mais à cette condition assumée que les bibliothèques peuvent aussi défendre, promouvoir, diffuser des formes culturelles, bref soutenir la création, ou du moins certaines créations.

Alors, oui à la médiation, mais dans les deux sens, dans un échange horizontal avec les publics. Ainsi se recompose sous nos yeux le périmètre de compétence des bibliothécaires, qui sont d'autant plus utiles qu'ils laissent se dissoudre la ligne claire qu'on avait posée entre eux et le reste du monde.

⁶ Dominique Lahary, « Pour une bibliothèque polyvalente : à propos des best-sellers en bibliothèque publique », *Bulletin d'informations [de l'Association des bibliothécaires de France]* n°189, 2000, <http://www.lahary.fr/pro/2000/ABF189-bibliotheque-polyvalente.htm>.

Épilogue

L'action des bibliothèques est confrontée à un grand paradoxe.

Chaque jour elles rendent une multitude de microservices à quantité de gens. Mais cette diversité même, leur caractère individuel, voire intime, ne se voit pas et les statistiques, en dehors du comptage des inscrits, des prêts et, de plus en plus, du nombre d'entrées, peinent à en rendre compte.

On peut comparer ce phénomène à celui du trafic automobile : d'un hélicoptère, on peut observer un trafic dense, dans tous les sens. Mais cette vue ne rend pas compte des multiples raisons pour lesquelles chacun des automobilistes a pris la route, et qui demeureront inconnues et incommensurables.

Il est beaucoup plus facile de rendre compte d'une manifestation sportive ou d'un spectacle, où une foule s'est rassemblée le même jour à la même heure et pour les mêmes raisons. C'est pourquoi les événements qu'organisent les bibliothèques dans le cadre de leur programmation culturelle, indépendamment de leur utilité directe (ce sont des services comme les autres), ont aussi cet avantage de rendre visible l'invisible, aux yeux de la population bien sûr, mais aussi des responsables politiques.

C'est dans cette optique que l'Association des bibliothécaires de France (ABF) a publié en mars 2012, à la veille de l'élection présidentielle et des élections législatives, son manifeste *La bibliothèque est une affaire publique*⁷, qui se termine par ces mots : « Les bibliothèques sont au croisement des politiques culturelles, sociales, éducatives, elles contribuent à faire sens, à faire société. Elles sont utiles à la population. Elles sont nécessaires à l'exercice de la démocratie. Elles sont l'affaire de tous. » ●



⁷ www.abf.asso.fr/2/22/247/ABF/manifeste-la-bibliotheque-est-une-affaire-publique.

●● 7. Table ronde sur le rôle culturel des bibliothèques publiques

menée par Jacques DE DECKER, 
secrétaire perpétuel

de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique ;
Compte rendu par Florence RICHTER et Chantal STANESCU

L'après-midi fut consacrée à une table ronde sur le rôle culturel des bibliothèques publiques. En scène, les bibliothèques et quelques partenaires attendus et moins attendus.

Ils seront nombreux ceux partageant les réflexions du maître de cérémonie, Jacques De Decker, qui souligne le rôle prioritaire des bibliothèques dans une société noyée par des informations pléthoriques où il est vrai qu'à l'aune de Facebook ou de Twitter « l'amitié se mesure en quantité et non en qualité » et l'information de même ajouterons-nous. À ce « chaos de la connaissance », seules les bibliothèques semblent encore donner forme, substance et sens. Elles savent bien que « tout ne vaut pas tout ». Et si l'*Encyclopaedia Universalis* est jetée aux oubliettes au profit de l'encyclopédie collaborative en ligne Wikipédia, c'est présupposer - un peu vite sans doute - que chacun pratique la critique historique ! Certes, le citoyen lambda se sent ainsi déchargé du poids des regards savants mais s'il est « libéré », est-il pour autant à l'abri d'une censure - d'une propagande cachée - bien plus rampante ? « L'esprit critique » n'est pas inné mais s'acquiert avec les connaissances et dans la durée : les bibliothèques - privées ou ouvertes au public - sont le creuset de cette démarche citoyenne et responsable.

Au-delà de cette vision généraliste, les professionnels sont toujours en contact avec la réalité du terrain comme Françoise Dury, présidente de l'Association Professionnelle des Bibliothécaires-Documentalistes (APBD) et di-

rectrice de la Bibliothèque centrale de Namur. L'APBD s'est adaptée au plan quinquennal de développement de la lecture et propose, notamment d'étendre son programme de formation continue. Une nécessité pour un métier en évolution constante sous l'influence du décret 2009. Au centre des préoccupations, les relations avec les publics : elles sont de plus en plus complexes, voire délicates. Des publics qu'il faut aller chercher hors les murs, des publics plus fragiles, plus complexes dans les rapports sociaux avant même qu'il soit question de rapport à la culture. Les bibliothécaires sont de plus en plus souvent apparentés à des assistants sociaux de la dernière chance ! Les bibliothèques sont aujourd'hui des « opérateurs culturels » mais elles sont loin d'être les seules et elles devront tenir leur rang face à la concurrence. Si l'association permet une réflexion théorique sur le métier, souligne M^{me} Dury, la bibliothèque centrale - qu'elle dirige - oblige à une vision pragmatique. « La lecture reste une des bases de la culture », y compris dans le contexte social : il faut donc trouver la juste mesure entre les deux voies.

Annick Guinery, secrétaire générale adjointe chargée des relations internationales du Bureau national de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), relaye les réflexions de Dominique Lahary : la frontière est ténue entre le social, l'éducatif et l'artistique avec lesquels il faut jongler. Sans oublier que l'action culturelle menée entre autres par les bibliothèques peut devenir un savoir susceptible d'être transmis à son tour ! Et elle l'a bien expérimenté dans son travail sur le terrain à

Choisy-le-Grand. Mais M^{me} Guinery, de par ses fonctions à l'ABF, est bien placée pour constater combien dans les congrès internationaux, il est question de « cultures » au pluriel : le multiculturalisme sera d'ailleurs le sujet du prochain congrès de l'IFLA à Singapour en 2013. Et on y réfléchira aussi bien sur l'alphabétisation, sur les ateliers de langues pour aider les nouveaux migrants que les ateliers d'aide à la recherche d'emploi. Et bien sûr, la lecture n'est pas en reste : elle fait partout l'objet de campagnes nationales témoignant qu'il y a une « culture de la lecture » qui n'est pas toute la culture, ni non plus toutes « les cultures ».

Toujours du côté des bibliothèques, Marie-Angèle Dehaye, directrice de la Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale, évoque le copieux programme culturel de la Bibliothèque des Riches-Claires avec ses « Coups de midi », frappés par Jacques De Decker, qui ont vu passer quelque 140 auteurs belges ; ses cycles de conférences scientifiques, philosophiques, musicales, historiques (histoire locale ou internationale), littéraires (littératures européennes, africaines, américaines

et aussi indienne, en 2013, avec Europalia Inde...). Elle évoque aussi en compagnie de Luc Cooremans, directeur du « Centre de Gastronomie historique », leur collaboration littéraire et gastronomique (un colloque complété d'un dîner de prestige) autour d'écrivains comme Simenon, Casanova, Colette, Victor Hugo et quelques autres. Voilà donc un vaste programme destiné à rencontrer les curiosités du tout-public. Et cela sans bourse délier pour lui, souligne M^{me} Dehaye alors qu'il y a de la part des organisateurs une grande exigence de qualité. La vision culturelle est ici plus classique, représentative d'une vision de la « culture pour tous » plutôt que de la « culture par tous » évoquée au cours de la journée.

Parmi les partenaires privilégiés des bibliothèques publiques, il y a toujours eu les écoles avec parfois des relations bien ambiguës ! La présence de Dominique Daems, directrice de la Catégorie Pédagogique Charles Buls de la Haute École Francisco Ferrer de la Ville de Bruxelles à cette table ronde est singulière pour deux raisons. La première, tient à la bibliothèque de son établissement qui partage



© Etienne Bernard

ses murs avec la Bibliothèque filiale pédagogique « Michelle Salengros », une bibliothèque « publique » (au sens du décret) qui fait partie du réseau de l'opérateur direct de la Ville de Bruxelles comme les 15 autres. La seconde, tient à une étroite collaboration avec le « Centre de littérature de Jeunesse de Bruxelles », notamment dans la formation des enseignants (futurs ou actuels) à la littérature de jeunesse. Ce sont - pour une fois ! - les bibliothécaires qui forment les enseignants dans une discipline qui a basculé de la lecture-devoir à la lecture-plaisir. Et ensemble, ils œuvrent à la réussite de la vaste opération qu'est la « Semaine Paul Hurtmans du livre de jeunesse » dans le cadre d'un partenariat équilibré.

Reste la dernière participante de cette table ronde : Mélanie Lalieux, directrice du Centre culturel des Riches-Clares pour quelques mois encore. Certes, dit-elle, le Centre culturel partage le bâtiment avec la bibliothèque et lui prête ses salles pour les manifestations qu'elle organise mais ils collaborent rarement au même projet culturel. Et pourtant, que de

confusion entre les deux pour le public qui ignore bien souvent qu'il se trouve dans une bibliothèque publique et prête volontiers le programme au premier plutôt qu'à la seconde ! Ce qui démontre toute l'importance d'une bonne communication.

Et la communication pourrait d'ailleurs être le maître mot de cette conclusion ! Tous les participants à cette table ronde se sont montrés d'accord sur un point : la discrétion des bibliothécaires encore et toujours. Si bien que leurs partenaires dans les manifestations culturelles leur volent souvent la vedette mais parfois bien involontairement. Faute de revendiquer ce qui leur appartient dans la conception de leurs projets, ils voient passer sous leur nez une reconnaissance pourtant méritée. Tant Jacques De Decker que les partenaires des bibliothèques autour de la table, n'ont pas manqué de souligner les compétences des bibliothécaires et les ont engagés à en faire plus souvent état. Voici le message relayé ! La communication des bibliothèques et des bibliothécaires sur eux-mêmes pourrait peut-être faire l'objet d'une journée d'étude ?! ●



© Etienne Bernard